

ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

11 – 17 ANS

Collégiens – Lycéens



PROJET PÉDAGOGIQUE

2024-2025



SOMMAIRE

I – Présentation générale

- A. L'organisateur**
- B. Le Service Enfance Jeunesse**

II – Objectifs

- A. Les objectifs éducatifs du Service Enfance Jeunesse**
- B. Les objectifs généraux de l'Accueil de Loisirs Ados**

III – Fonctionnement de l'ALSH Ados

- A. Les locaux**
- B. Les périodes et dates de fonctionnement**
- C. Les modalités d'inscription**
- D. La restauration**
- E. Les animations**
- F. Le numérique**
- G. Les moyens**
- H. Assurance et responsabilité**

IV – Public

- A. Les 11 - 15 ans : la pré-adolescence**
- B. Les 15 - 17 ans : l'adolescence**
- C. La mixité**

V – Équipe pédagogique

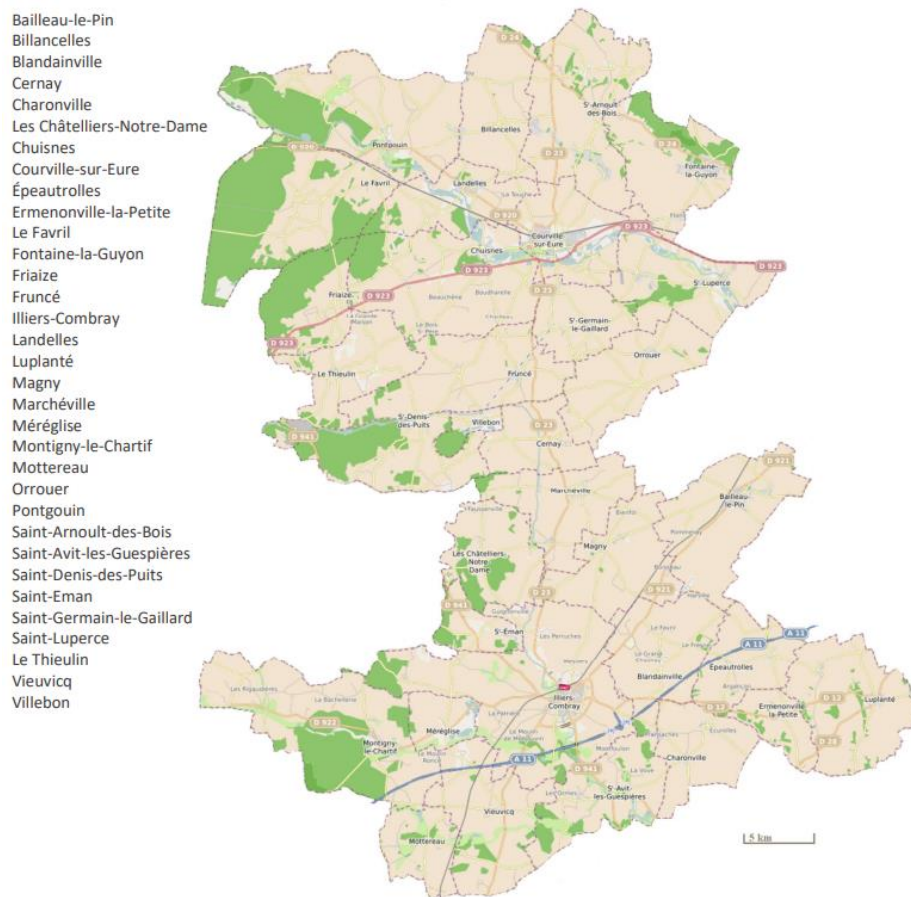
- A. Le rôle de la directrice**
- B. Le rôle et les missions de l'animateur**
- C. Les stagiaires BAFA**
- D. L'organisation de travail**
- E. La sécurité**

VI – Évaluation

I – Présentation générale

A. L'organisateur

La communauté de communes entre Beauce et Perche située dans le département d'Eure-et-Loir, est composée de 33 communes dont 21 704 habitants.



Cette structure, présidé par Monsieur SCHMIT Philippe, est situé au 15 rue Philebert Poulain à ILLIERS-COMBRAY 28120.

La collectivité possède de nombreuses compétences dont celle lié à l'enfance jeunesse : « Action Sociale - Services à la Population » et « Accueil et Activités périscolaires ».

Action Sociale – Services à la population

- Création, aménagement, gestion et coordination de structures d'accueil et/ou d'information en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse
- Création de gestion des établissements d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire
- Soutien aux activités des Points de Rencontre Enfants Parents Assistantes Maternelles
- Soutien et subventions aux associations locales d'assistantes maternelles
- Soutiens aux associations locales œuvrant dans le domaine de l'accueil enfance-jeunesse
- Subventions aux associations caritatives
- Adhésion à la Mission Avenir Jeunes

- Mise en place de service de transport à la demande par délégation du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

Accueil et activités périscolaires

- Organisation, mise en œuvre et gestion des activités périscolaires, organisées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires ainsi que les mercredis
- Gestion et financement de l'activité de l'accueil périscolaire d'Illiers-Combray et de la pause méridienne

C'est au sein du Service Enfance Jeunesse qu'elle doit mettre en application des actions qui répondent aux besoins des habitants du territoire.

B. Le Service Enfance Jeunesse

Véronique THIBOUST, vice-présidente assure le service à la population et représente le Service Enfance Jeunesse. Sur le territoire le pôle se compose de plusieurs structures et est dirigé par le responsable et coordinateur DESTOUCHES Cédric.

Petite enfance 0-3 ans	Enfance 3-11 ans	Jeunesse 11-17 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Relais petit enfance • Multi-accueil à Courville-sur-Eure • Micro-crèche à Bailleau-Le-Pin • Crèche à Illiers-Combray 	<ul style="list-style-type: none"> • ALSH à Saint-Luperce • ALSH à Courville-sur-Eure • ALSH à Fontaine-La-Guyon • ALSH à Illiers-Combray • ALSH à Bailleau-le-Pin 	<ul style="list-style-type: none"> • ALSH à Courville-sur-Eure • PIJ à Courville-sur-Eure

Coordonnées du Service Enfance Jeunesse :

Responsable Service Enfance Jeunesse – Coordinateur Enfance Jeunesse
 Cédric DESTOUCHES
 2 rue de Beauce – 28190 COURVILLE SUR EURE
 02.37.32.17.35 / 06.75.79.39.94 / enfancejeunesse@entrebeauceetperche.fr

II – Objectifs

A. Les objectifs éducatifs du Service Enfance Jeunesse

Comme rédigé dans le projet éducatif, voici un rappel des objectifs éducatifs du SEJ :

Former les citoyens d'aujourd'hui et de demain

- Amener le jeune vers une citoyenneté active et participative, pour qu'il puisse agir et se développer avec la société qui l'entoure.
- Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre la diversité du monde et sa richesse.
- Favoriser la mixité sous toutes ses formes (sociale, culturelle, des sexes, des âges, ...).
- Favoriser la participation citoyenne en associant les habitants (enfants, jeunes, parents, adultes) et les partenaires éducatifs.
- Développer les actions en tenant compte des besoins et attentes des jeunes et des parents.
- Permettre une accessibilité à tous aux différents accueils.

Pour aller vers une société plus solidaire

- Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité.
- Multiplier les échanges intergénérationnels et les partages de savoirs.
- Encourager le développement des actions solidaires et humanitaires, que le but soit local, national ou international.
- Favoriser la coopération, la concertation avec les acteurs éducatifs, les partenaires, les jeunes, les parents dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Dans le cadre de ces valeurs éducatives, inscrite dans une démarche d'éducation populaire*, l'Accueil de Loisirs développe plusieurs objectifs cités ci-après.

** l'Éducation populaire se veut être un complément de l'éducation apportée par l'école et les familles. Son rôle et notamment celui des éducateurs est avant tout tourné vers la relation humaine, l'engagement de l'Homme pour une société à sa mesure, solidaire, juste et participative qui vise à son bonheur et à celle de ses citoyens.*

B. Les objectifs généraux de l'Accueil de Loisirs Ados

Toutes les actions du Service Enfance Jeunesse visent à contribuer à l'épanouissement du jeune. Cette valeur se retrouve dans chacun de nos objectifs déclinés ci-dessous.

- Favoriser des relations fondées sur le respect, la coopération et l'entraide.
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du civisme pour un « mieux vivre ensemble ».
- Permettre au jeune de se sentir un citoyen actif sur son territoire
- Favoriser l'autonomie individuelle et collective des jeunes.

Durant l'été, les objectifs restent les mêmes. Toutefois, tous les ans, un thème est mis en place sur toutes les structures d'Accueil de Loisirs de la maternelle aux ados dans le but de créer une certaine cohésion, une ambiance générale. Les objectifs seront à adapter en fonction du thème, qui reste un fil conducteur sur le mois.

III – Fonctionnement de l'ALSH Ados

La création de cet Accueil de Loisirs Ados découle de plusieurs études et réflexion menées sur le territoire au niveau de la jeunesse. Il en ressort, entre autres, un déficit de services en direction des adolescents là où malheureusement ce public « jeune » en a le plus besoin.

En effet, l'offre en direction de ce public reste faible avec un manque d'actions favorisant la participation active des jeunes et aussi des pré-adolescents, qui dès l'entrée au collège, se désintéressent de l'Accueil de loisirs enfants (4-12 ans).

Face à cela, la Communauté de communes a souhaité expérimenter une forme d'accueil commun qui puisse répondre à une demande et aux besoins de ce public adolescent. Cet accueil est déclaré en tant qu'Accueil collectifs de mineurs auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations d'Eure et Loir sous le N° organisateur : 028ORG

A. Les locaux

L'accueil de loisirs Ados a lieu au sein du Pôle Enfance Jeunesse, 2 rue de Beauce, 28190 COURVILLE-SUR-EURE

Nous disposons d'un local d'une surface de 118m² avec :

- une salle de vie commune au rez de chaussé comprenant :
 - Un coin cuisine (plan de travail, micro-onde, réfrigérateur...)
 - Un coin télévision (canapé, télévision, lecteur DVD, console de jeux...)
 - Un coin lecture (bd, revues avec abonnements hebdomadaires, journaux...)
 - Un coin informatique (un ordinateur avec des logiciels de recherche et un accès Internet...)
 - Un coin d'animations autonomes (jeux de société, dessins...)
 - Un coin baby-foot, billard
 - Un coin direction et animation (bureau pour les inscriptions, matériel pédagogique, listing de présence...)
 - Un coin renseignements (planning d'animations, informations importantes...)
- 2 blocs sanitaires (filles et garçons)
- 1 large couloir disposant de porte manteaux et de porte sac
- 1 salle de rangement (réservé au personnel)
- 1 cour comprenant un panier de basket, un but de football/handball, une table de tennis de table, une table, des bancs
- 1 cuisine pédagogique pour les ateliers culinaires
- 1 salle infirmerie

B. Les périodes et dates de fonctionnement

L'ALSH Ados organise des activités pour les 11-17 ans (collégiens-lycéens). La structure est ouverte aux vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Lors des vacances d'été l'accueil est possible sauf les 3 dernières semaines d'août.

Pendant ces périodes, les jeunes peuvent être rassemblés la demi-journée, la journée ou même en soirée. De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Possibilité de repas sur place (sur inscription) de 12h à 13h30. Un accueil supplémentaire de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30 est possible, au sein des locaux de l'accueil de loisirs élémentaires. Elle sera gérée par les animateurs de l'ALSH de Courville et les animateurs ados à tour de rôle (c'est une prestation gratuite pour les familles).

Des soirées thématiques peuvent être proposées à raison d'une veillée par semaine et généralement de 20h à 22h.

C. Les modalités d'inscriptions

La participation des jeunes aux activités, nécessite d'avoir un dossier d'inscription complet. L'inscription à l'Accueil de loisirs Ados se fait via un portail famille. Celui-ci comprend :

→ Pour tous :

Un espace personnel qui constitue le dossier de renseignements avec :

- Les coordonnées des parents et du jeune.
- Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie par les parents.
- Une fiche d'autorisation
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire de l'année en cours.
- Une copie de la page de vaccination du carnet de santé ou un certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires du jeune sont à jour.
- Le règlement intérieur.

Le dossier de renseignements est obligatoire pour être accueillis sur l'Accueil Ados. Ils permettent l'accès aux activités pendant une période d'un an (de septembre à aout). Il doit être complet et disposer de tous les documents nécessaires.

→ Selon les activités ou cas particuliers, d'autres documents seront demandés :

- Remplir la rubrique « activités » à chaque période de vacances (le planning d'activités sont publiés 4 semaines avant les vacances concernés)
- En cas de participation à des activités aquatiques, une attestation d'aptitude aquatique et nautique remplie et signée par un maître-nageur sauveteur devra être fournie (imprimé type remis lors de l'inscription)
- En cas de situation particulière en matière de garde du jeune : la copie du document officiel mentionnant les termes de celle-ci.
- En cas d'allergie ou de problème de santé spécifique : la photocopie du protocole d'accompagnement individuel (PAI)

Pour toute inscription, des frais administratifs sont obligatoires par jeune et pour l'année en cours. Ils varient de 18.00€ à 28.00€ (non remboursables) calculés selon les revenus annuels des familles. Pour les familles ne résidantes pas sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les frais sont de 34.00€

Pour les jeunes placés sous tutelle, la tranche B (23.00€) sera appliquée pour les calculs des frais administratifs.

L'accueil fonctionne sous forme de Tickets Jeunesse. Le nombre de tickets pour une activité peut varier en fonction de l'activité proposée. Ces tickets auront une valeur de 2€ (à l'unité) et des tarifs dégressifs seront accordés (1 Carnet de 10 tickets = 18€).

Les « Tickets Jeunesses » n'ont pas de date de validité.

L'inscription se fait soit à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. Le jeune accompagné de ses parents est totalement décisionnaire de ses temps d'activités.

L'inscription est effective après réception du règlement et les Tickets Jeunesse sont à récupérer à l'Accueil Ados situé au Pôle Enfance Jeunesse 2 rue de Beauce 28120 Courville sur Eure.

D. La restauration

Elle s'effectue à l'école du chemin vert de Courville sur Eure, Rue Kennedy. Le temps du midi dure de 12h à 13h30.

Pour bénéficier du repas de la cantine : l'inscription est obligatoire. Elle peut se faire sur le formulaire en ligne « Inscription aux activités » ou de manière manuscrite (mail ou courrier) et ceci au minimum j-7 avant le jour demandé. S'il est inscrit à la cantine le jeune n'a pas le choix que de s'y rendre. Quant aux jeunes non-inscrits sur le temps du midi aucun accueil ne sera assuré ; ils devront quitter les lieux à 12h et revenir à 13h30 (si inscription l'après-midi).

Le prix du repas ou du pique-nique est fixé à 4€. Celui-ci ne pourra être remboursé sauf certificat médical.

Les repas sont fournis par la cuisine de l'EHPAD Les Genêts. Les gouters seront proposés et préparés par l'équipe d'animation, ils sont à la charge de l'Accueil Ados : le jeune n'a pas à apporter son gouter.

La traçabilité (cf feuille Traçabilité dans classeur cuisine) devra être fait tous les jours pour les gouters ainsi que jours de pique-nique. Faire la traçabilité permettra de garder une trace écrite des aliments mangés par les jeunes en cas où un ou des cas d'allergies, intoxications alimentaires, maladies... venaient à surgir.

De même que pour toutes activités cuisines, la traçabilité ainsi que la conservation d'un morceau du plat cuisiné devra être conservé au frigo pendant 1 semaine.

E. Les animations

Toutes les animations partent des jeunes. En effet, l'animateur les rencontre au sein des collèges Louis Pergaud à Courville sur Eure et Marcel Proust à Illiers Combray. Il recense leurs attentes, besoins, envies, idées et centres d'intérêt. Un des rôles de l'animateur est de transformer ces envies en projets d'activités adaptés à ces derniers. Même les latins le disaient : « Animer, c'est donner de la vie ! »

- À partir de là, des projets participatifs vont naître demandant un investissement régulier de la part du jeune. Ces projets, qui ont pour but de rendre leur territoire de vie plus attrayant, s'étalent sur plusieurs séances et ont une finalité précise. Ils permettent à l'animateur de faire évoluer un groupe vers une autonomie individuelle et collective et de leur apporter de nouvelles connaissances et compétences. Ces projets peuvent prendre des formes différentes (organisation d'événementiels, restauration et mise en valeur du patrimoine, valorisation des initiatives locales, etc...). Nous prévoyons autant que possible d'approfondir leurs connaissances et compétences par des interventions pédagogiques de prestataires ou de professionnels. Depuis quelques années, nous avons pu constater que l'implication dans un projet permet aux jeunes d'être valorisés et d'évoluer vers une citoyenneté active.

- D'autre part, toujours dans l'optique d'atteindre nos objectifs, de favoriser la cohésion sociale chez les jeunes et leur autonomie individuelle et collective, nous prévoyons ponctuellement des rencontres entre pairs. En effet, nous avons constaté que les jeunes ont parfois besoin de partager des moments forts mais ont du mal à s'engager tout de suite. Pour leur permettre de nous rencontrer dans le cadre de l'accueil de loisirs, nous mettons en place dans la mesure du possible des sorties improvisées à caractère pédagogique et culturel, des rencontres avec d'autres structures d'accueil collectif de mineurs, des journées d'accueil ludique à thème, etc... De plus, la période des vacances scolaires d'été est quasiment entièrement dédiée à ce genre d'activités ponctuelles, plus à caractère « consommable ». Ces activités prennent la forme de stages sportifs sur plusieurs jours sous l'encadrement d'un éducateur sportif, de sports spécifiques ou en milieu naturel sous l'encadrement d'un professionnel diplômé d'état de la discipline ou de sortie à caractère culturel (concerts, théâtre, festival, etc...).

- Les activités/stages, les grands jeux proposés par les animateurs. Ils seront sportifs, créatifs, culturelles ou d'expression ... Adaptés au maximum à tous les jeunes. L'animateur animera son activité. Dans le meilleur des cas : 1 activité par animateur pour 12 jeunes max. En fonction de l'activité, le nombre de jeune pourrait varier à partir du moment que sont respectés les normes réglementaires sur

un même et seul lieu. Quoiqu'il en soit, tous les moyens devront être mis en œuvre pour assurer un temps d'activité en assurant une sécurité morale, affective et physique des jeunes.

- Les mini camps et les séjours : Dans le cadre des découvertes du territoire ou d'autres environnements, l'accueil de loisirs peut mettre en place, selon la demande, des mini-camps, des séjours ou même des nuitées en bivouac. Ces séjours accessoires (qui entrent dans les actions des accueils de loisirs) favorisent l'enrichissement personnel et collectif des jeunes et développent leur autonomie.

Chaque action est détaillée dans un projet pédagogique spécifique à celle-ci dans lequel sont décrits ses objectifs, son fonctionnement spécifique, son échéancier prévisionnel et ses méthodes d'évaluation. Ce dernier est communiqué aux familles des jeunes impliqués.

F. Le numérique

Les réseaux sociaux servent avant tout maintenir des contacts... sociaux. Les jeunes pourront donc se servir de leurs téléphones sur les temps libres. Lors des activités et moments d'échanges, les téléphones ne seront pas nécessaires et pourront perturber ces temps-là, l'équipe éducative pourra demander que les portables soient rangés.

Le but étant de maintenir un cadre tout en veillant à ne pas briser le lien de confiance établie dès le départ. Pour toute utilisation abusive, le portable peut être demandé par l'animateur et mis dans une boîte dans le bureau de la directrice. Les animateurs auront interdiction de regarder dans le portable du jeune !! (= violation de vie privée). Pour une bonne utilisation des portables, un point sera fait à chaque début de période ou au besoin lors de point de régulation pour poser les règles communes pour vivre ensemble dans le respect de chacun.

G. Les moyens

• Les locaux et équipements utilisés

L'accueil de loisirs Ados bénéficie de sa propre structure ainsi que d'infrastructures à la disposition des projets mis en place :

- 2 salles de sport : Klein et Pergaud
- 1 dojo
- 1 terrain de sport extérieur
- 1 piscine couverte

• Les transports

La structure bénéficie de quelques véhicules permettant d'organiser des sorties avec les jeunes :

- Les minibus de la Communauté de Communes (9 places)
- Les bus du service de transport de la Communauté de Communes mis à disposition
- Les bus de voyages DELAFOY

• Le matériel

Pour son bon fonctionnement, l'ALSH Ados dispose de :

- Malles pédagogiques (sportives, artistiques, manuelles, jeux)
- Jeux de société
- Jeux vidéo
- Baby-foot/ billard
- Table de ping-pong

• Les partenaires financiers et institutionnels

Le financement des animations mises en place sera réalisé avec l'aide de la CCEBEP (budget annuel attribué, mise à disposition des équipements sportifs et d'un agent d'entretien, embauche d'animateurs...), la CAF (via le CEJ et les prestations de services ALSH), la MSA (via les prestations ALSH pour les allocataires) et la DDETSPP (via le CEL)

• La communication

Une plaquette de présentation de l'Accueil de loisirs Ados est disponible auprès des 33 communes de la CDCEBEP et quelques partenaires (office du tourisme, médiathèque...) pour faire connaître la structure d'accueil.

La diffusion des plannings d'activités est faite 3 semaines avant le 1^{er} jour des vacances via les permanences aux collèges d'Illiers Combray et Louis Pergaud, les 33 communes de la CCEBEP, le Point Information Jeunesse, Facebook, le site internet de la CDC, Panneau Pocket et la presse.

H. Assurance et responsabilité

L'assurance de la CCEBEP couvre tous les jeunes et le personnel présents dans l'Accueil de loisirs Ados, des risques liés aux activités, aux transports et aux locaux. Néanmoins, si un jeune en blesse un autre, c'est sa responsabilité civile qui sera mise en cause. C'est pourquoi nous demandons aux familles de fournir la copie d'assurance de responsabilité civile extrascolaire du jeune inscrit.

Sachant que nous fonctionnons sous forme de rendez-vous avec les jeunes, la responsabilité de l'organisateur s'arrête aux horaires effectifs d'activité (transport compris).

En cas de retards répétés de la part du jeune sur les lieux de rendez-vous, l'animateur devra prendre les mesures nécessaires pour ne pas perturber le bon fonctionnement de l'accueil. En cas de retard exceptionnelle, les parents doivent en informer au plus vite, par téléphone, l'animateur pour qu'une décision commune puisse être prise.

Il peut arriver, sur tout type d'activité, que le jeune ou qu'une partie du groupe se déplace sans animateur. La période de l'adolescence est une période où le jeune doit être responsabilisé et où l'autonomie doit être mise en avant, valorisée et développée. Dans le cas où les responsables légaux ne sont pas d'accord, il se doivent de le préciser par écrit à la direction.

IV – Public

A. Les 11-15 ans : la pré-adolescence

De grands bouleversements surviennent avec le début de la puberté et l'affirmation des différences (corps déjà développé, comparaison avec autrui etc.).

• Le développement du jeune sur le plan physique et intellectuel

De grandes différences commencent à apparaître sur le corps du préadolescent engendrant des questionnements dans l'esprit du jeune.

Chez les filles la phase pré-pubère (parfois avant les 11 ans), engendre l'apparition du corps féminin (seins, poils pubiens, élargissement du bassin, modification du visage, allongement du nez, développement des organes génitaux, apparition des premières règles et premiers boutons de puberté...). Ces changements corporels inévitables véhiculent chez la jeune fille des besoins particuliers. Entre autres celui d'être informée, rassurée et accompagnée dans cette période assez délicate à cet âge-là.

Chez les garçons la phase pré-pubère est plus tardive. Cependant elle n'en est pas moins pour autant une source de questionnements et de changements identitaires. Au contraire les changements physiques chez le jeune préado pourraient se définir en ces quelques points (mue de la voix, transformation du visage, augmentation de la cage thoracique, du volume des testicules et du pénis, pilosité qui commence à se prononcer, notamment sous les aisselles et le visage). Ces mutations physiques entraînent aussi chez le jeune garçon, un besoin d'accompagnement dans cette phase. La prévention est nécessaire, autant que l'appui d'un référent. L'image du père, l'autorité masculine commence à être remise en question. Le jeune face à ces nouvelles hormones tente lui aussi de s'identifier en tant qu'homme. D'où ces changements et ces différences entre les filles et les garçons. Ainsi le jeune garçon a particulièrement besoin d'aide et d'accompagnement de l'adulte pour se construire une personnalité respectueuse à l'égard des autres jeunes, notamment les jeunes filles.

Sur le plan physique, les préadolescents ont un besoin de se dépasser, et de se défouler d'où le rôle de l'animateur de prévoir des activités adaptées.

- Le développement psycho-affectif

Les manifestations de la puberté entraînent une perte de repères pour le jeune. Ces manifestations entraînent un bouleversement psychologique. Les premiers sauts d'humeur, les premières facettes du narcissisme entraînant incontestablement la taquinerie des garçons envers les filles. Ces comportements taquins, provocants, sont souvent un moyen pour ces jeunes de masquer leur gêne et leur besoin d'être rassuré quant à ces changements qui s'opèrent. Pendant cette période le jeune commence à se questionner, il est en quête d'identité personnelle. Celui-ci va commencer à se détacher de ses parents tout en cherchant à tester leur amour. Cette période est assez difficile de part et d'autre (limite entre l'enfant, besoin de petit câlins affectueux, et le préado, besoin de reconnaissance de la part de ses parents quant à sa maturité). Cette limite si délicate engendre autant chez les parents que chez les jeunes, le besoin d'être accompagnés et soutenus. La revendication de libertés et sortie de l'enfance sont souvent source de conflits au sein du foyer.

- Sur le plan social

Le rôle de l'amitié prend toute sa forme à cet âge-là. Elle devient même exclusive généralement avec quelqu'un du même âge et du même sexe. L'ami devient un confident avec lequel on peut se confier, être intime. L'amitié permet aux jeunes adolescents de répondre à leur besoin d'identification. Elle permet de pouvoir se sentir accompagné, épaulé, écouté et bien entendu d'être compris. Ce qui reste finalement la problématique principale chez ces jeunes en post crise, c'est la sensation de ne pas être compris. Les premiers émois amoureux, aussi commencent à apparaître dans la vie des préados. Concept entraînant une foule de sentiments et émotions encore mal ou peu connus par ces jeunes.

B. Les 15-17 ans : l'adolescence

L'adolescent est en pleine possession de ses moyens physiques. Intellectuellement, son système de pensée est celui de l'adulte, il ne lui manque que l'expérience.

- Développement physique et intellectuel

Chez les jeunes filles, cette période est la continuité et la fin de la puberté. La pilosité apparaît sous les aisselles. Et dans certains cas les premières ovulations, et le décalage des règles menstruelles. Chez les garçons, c'est une période d'intenses bouleversements. La croissance en taille se ralentit, le poids augmente, la musculature se développe, l'apparition des poils faciaux et thoraciques ; ainsi que des spermatozoïdes. Au niveau physique, le besoin de pratiquer un sport se ressent (dépense physique). Le besoin de manger plus se ressent. Enfin, la fatigue et le besoin de récupération s'accroissent.

- Le développement psycho-affectif

Le jeune adolescent a besoin d'être reconnu, aimé, compris. Il se cherche et ses rapports avec les autres se modifient. Les premiers rapports amoureux et sexuels commencent. Ce besoin de se rassurer, de se plaire, d'avoir de l'estime de soi. Les premières liaisons amoureuses sont vécues intensément, notamment chez les filles. Cependant comme pour ces relations où l'amour est ressenti de manière dupliquée, les premières ruptures et chagrins d'amour le sont aussi. Une attitude commune aux deux sexes qui diffère par la suite. Les filles continuent à rechercher tendresse et relation durable ; les garçons privilégient sexualité et recherche du plaisir.

- Sur le plan social

Ces difficultés que posent l'amour et l'amitié, la relation à l'autre entraînent des réactions différentes : enfermement, isolement, tristesse permanente, fuite de la relation vers des buts socialement valorisés (réussite scolaire, sport de compétition, prise de responsabilités, premiers apprentissages professionnels...). La pensée de l'adolescent pendant cette période devient abstraite. C'est une période de grandes spéculations métaphysiques, scientifiques, philosophiques ou politiques. Socialement, il aime confronter ses idées et opinions à autrui. D'où le besoin de s'affirmer en tant qu'« adulte ».

C. La mixité

Dans le cadre des projets du service Enfance Jeunesse et des orientations de celui-ci, nous favorisons les échanges entre les différents publics.

- Avec les 6-11 ans

Dans certaines actions, nous prévoyons d'inviter les accueils de loisirs pour les plus jeunes (6-11 ans) afin de favoriser la responsabilisation chez le jeune adolescent. De plus ces rencontres permettent de faire le lien entre accueil de loisirs enfants et ados. Enfin, elles permettent de partager un projet vers un nouveau public et aux jeunes ados de prendre le rôle d'« animateur ».

- Avec les 17 ans et plus

Une fois arrivé à sa majorité, le jeune qui a suivi nos actions peut continuer à vouloir s'impliquer dans l'accueil de loisirs, notamment dans les projets participatifs et citoyens. Nous faisons le choix de continuer à les accueillir, sous leur propre responsabilité et à les accompagner dans leurs projets individuels. En effet, nous pensons que la présence de ces jeunes apporte un plus au reste du groupe et accentue les notions de fraternité et de solidarité.

- Avec les adultes et personnes âgées

Enfin, nous avons pu remarquer à certaines occasions, que les jeunes adolescents vont à la rencontre des adultes et parfois même des personnes âgées. Nous prévoyons des rencontres intergénérationnelles dans les buts de coopérer, d'impliquer les adultes comme les jeunes dans la vie de leur territoire, de permettre un échange entre jeunes et adultes et ainsi éveiller un peu plus l'envie de « faire ensemble » et unifier notre société.

- L'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Un des objectifs éducatifs du service Enfance Jeunesse est de permettre une accessibilité à tous aux différents accueils.

De ce fait, nous accueillerons dans la mesure du possible les mineurs atteints de ces troubles.

Pour cela, un protocole d'accueil en trois temps est mis en place :

Premier temps : Avant l'accueil

Les démarches qui doivent être effectuées par les parents :

Les parents accompagnés du jeune seront accueillis lors d'un RDV personnalisé, pour exposer le degré d'autonomie du jeune et analyser ensemble quelles activités et quels accueils peuvent être adaptés.

De plus dans le dossier d'inscription, une partie est réservée aux parents, afin qu'ils puissent préciser les problèmes spécifiques du jeunes, son niveau d'autonomie et les aspects susceptibles de mettre en danger le jeune ou ses pairs. Un document distinct (qui expose les différentes possibilités ou démarches à effectuer en cas de « crises » ou d'urgence) sera transmis à l'organisateur. Ce document s'intitule un P.A.I (protocole d'accueil individualisé), ce document doit être accompagné d'un certificat médical, attestant par un médecin les capacités du jeune à vivre en collectivité et les différentes pratiques sportives que celui-ci peut effectuer.

Les démarches qui doivent être effectuées par l'équipe éducative :

Le directeur informe l'équipe pédagogique (animateur, assistant sanitaire etc..) du trouble du jeune, afin que chacun puisse s'adapter, adapter les activités et être informé de la procédure à suivre en cas de besoin (appel aux parents ou protocole d'urgence etc..).

L'équipe veillera au bon fonctionnement de la procédure, veillera à ce que le jeune ait pris son traitement sur lui lors des sorties (en cas d'automédication) et s'assurera de la confidentialité des informations contenues dans le dossier du jeune.

L'équipe se devra en amont de chaque activité, de rendre le lieu accessible au jeune (facilité d'accès, commodité appropriée etc...).

Deuxième temps : Pendant l'accueil

L'équipe d'animation se devra d'informer les autres jeunes du handicap, en s'assurant de la bonne compréhension de tous et du respect du jeune (pas de moqueries, ou de propos discriminants).

L'équipe pédagogique, accompagnera dans la mesure du possible le jeune porteur de handicap à s'exprimer sur son trouble devant les autres jeunes.

L'équipe s'assurera tout au long des actions proposées de les réadapter si besoin, pour que le jeune ne se sente pas « diminué ». Elle se devra d'être encore plus vigilante quant à l'adaptation des actions.

L'équipe s'assurera et développera l'entraide, la responsabilisation et l'accompagnement des autres jeunes en faveur du jeune porteur de handicap.

Troisième temps : Après l'accueil

L'équipe fera un retour aux parents du déroulement de la journée.

Le directeur, avec l'équipe d'animation se devra aussi de faire un point entre tous pour analyser et évaluer l'évolution du jeune lors de ses présences à l'accueil de loisirs.

« La souplesse et la capacité d'adaptation sont des outils indispensables pour faire face aux situations les plus difficiles » Anonyme

V – Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique vise à accompagner le jeune, le guider, pour lui permettre de s'épanouir dans la société et en tant qu'individu. Nos principes et nos pratiques pédagogiques s'apparentent à celle de Maria Montessori qui cite et décrit l'éducateur comme un symbole : sa vision de notre rôle au sein de la jeunesse est que tout est dans la graine et où nous éducateurs, animateurs, enseignants, ne sommes que des jardiniers bienveillants et émerveillés. D'où notre conception de faire éclore, accompagner le développement, permettre à l'individu de s'épanouir. Toutes nos intentions sont basées sur des valeurs laïques et républicaines et sur la convention internationale relative aux droits de l'enfant.

L'idée majoritaire est que chaque adolescent est bon naturellement. Une de nos missions est de permettre aux jeunes de « métaboliser » ses « problèmes/envies/désirs » afin d'en faire une occasion d'investissement intellectuel, d'exploration mentale ou de découverte du monde. Ces orientations sont un moyen de grandir soi-même en collectivité et de construire le monde de demain ! Ainsi notre méthode d'accompagnement est le « faire avec », pour que chacun s'imprègne du concept d'agir pour l'autre et avec l'autre afin de se développer soi-même.

A. Le rôle de la directrice

La directrice fait partie de l'équipe d'animation, elle se doit en tant qu'animatrice à part entière d'assumer ses missions et ses rôles éducatifs. Néanmoins par sa position de directrice de l'accueil de loisirs ados, elle assume des fonctions supplémentaires :

Elle est garante du projet éducatif et pédagogique, qu'elle évalue et réoriente.

Elle est garante du respect du locaux et des horaires.

Elle s'occupe des tâches administratives (inscriptions, paiements, bon de commande, facture)

Elle se doit de faire les courses pédagogiques

Elle a un rôle de « formation » et d'accompagnement des animateurs, notamment des stagiaires BAFA.

Elle se doit de les guider à travers leur expérience et de les conseiller pour qu'ils évoluent.

Elle se doit d'impliquer et d'informer les familles sur le déroulement et l'évolution de leurs enfants.

Elle se doit d'être une personne référente pour faire la passerelle entre le coordinateur du service jeunesse, les familles et les animateurs.

Elle se doit d'écouter les remontées, désirs et ressentis des parents, des jeunes mais aussi des animateurs.

Elle se doit de mettre en place des règles non négociables ou négociables relatives au bon fonctionnement de l'accueil.

Elle se doit de participer à l'évaluation du travail fourni par les animateurs afin d'améliorer le service.

B. Le rôle et les missions de l'animateur

L'animateur se doit d'avoir un rôle et des missions bien définis par rapport à lui-même, par rapport aux jeunes, par rapport au reste de l'équipe et par rapport à l'environnement. Voici quelques points exhaustifs quant à son rôle :

L'animateur est un agent de relation

- par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chacun, enfants comme adultes,
- en donnant des références et des règles, il instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité,
- il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait,
- il développe les relations et favorise l'autonomie.

L'animateur facilite l'expression

- il propose des projets et accompagne ceux des enfants et des jeunes pour les faire aboutir,
- il favorise la création et la découverte, notamment par le jeu,
- il propose des modes d'intervention différents et variés en fonction de son public,
- c'est une personne ressource, avec des compétences techniques.

L'animateur est une personne responsable

- il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective de tous,
- il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité,
- il est respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions, les exprime, sait les défendre,
- il fait confiance, à l'enfant, qui est une personne entière.

Ses missions

- Prévoir
- Coordonner
- Animer
- Accompagner
- Evaluer
- Communiquer

C. Les stagiaires BAFA

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine la directrice pour faire le point sur la validation de son stage pratique. La décision sera prise par l'équipe de direction et s'appuiera sur les fonctions et aptitudes suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs
 - participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre différents acteurs
 - participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique
 - encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
 - accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
-
- transmettre et faire partager les valeurs de la République
 - situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
 - construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs
 - d'apporter une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés

Rappel : Un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé. L'entraide entre les animateurs expérimentés, les animateurs débutants dans l'animation et les animateurs en stage pratique BAFA sera primordiale pour le bon déroulement de l'accueil. Chacun a un rôle de formateur !

L'équipe compte également :

- Le personnel de service : 2/3 personnes s'occupent de la restauration
- Le personnel d'entretien des locaux

Pour info : le ménage de la salle ados sera fait une fois par semaine. Les toilettes ados seront faites tous les jours. Les poubelles devront être sorties par les animateurs tous les soirs. Ce personnel complète l'équipe d'animation. Le respect mutuel de tout le monde permettra d'entretenir des relations dans l'intérêt de l'enfant mais aussi de chacun dans son travail.

D. L'organisation de travail

Les réunions obligatoires :

- pour faire connaissance avec les autres personnes.
- pour s'approprier le projet pédagogique.
- pour s'approprier les lieux.
- pour élaborer les projets d'animation.

Nécessité d'être d'accord avec le projet pédagogique et le projet de fonctionnement pour travailler ensemble !

Des temps informels et courts de l'équipe d'encadrement (directrice avec les animateurs) peuvent être faits sur le temps libre du matin ou après-midi sur chaque site. Ce temps peut être pris dès que nécessaire : par la directrice pour aider l'animateur à avancer dans son évolution professionnelle, mais aussi par l'animateur s'il en ressent le besoin. Cela est nécessaire pour faire le bilan de la semaine, analyser les difficultés éventuelles et rechercher des solutions.

Les horaires :

Les animateurs embauchés seront recrutés sur un contrat de 35h semaine. Ils animeront les temps d'activités (9h à 12h - 13h à 17h). Ils se verront assurer le temps de cantine (en fonction des effectifs) ainsi que les temps périscolaires (7h30 à 9h - 17h à 18h30) qui lui seront payés en heures supplémentaire/complémentaire. Le but étant de garantir une continuité pour les jeunes sur tous les temps de la journée et d'avoir une rotation de tous les animateurs.

Les animateurs prennent leur pause de 30 minutes seuls ou à plusieurs toujours en restant dans la norme réglementaire (nombre d'animateurs en fonction du nombre de jeunes présents). Les horaires ne sont pas fixes, en fonction du nombre d'enfants ou à cause d'une sortie retardée, les animateurs peuvent faire des heures en plus. Ces heures seront payées en heures supplémentaires/complémentaires.

Pour s'assurer des heures effectuées, les animateurs devront émarger tous les jours sur les temps où ils ont été présents.

E. La sécurité

Au sein de l'ALSH Ados (réglementé à 24 jeunes)

1 animateur pour 12 jeunes
2 animateurs pour 24 jeunes

En vélo

2 animateurs pour 14 (en respectant le code de la route)

A pied

1 animateur pour 12 jeunes
2 animateurs pour 24 jeunes
En marchant sur la chaussée et en respectant les passages piétons

La baignade surveillée (piscine, plage)

Outre la présence de l'encadrant responsable de la baignade, il est prévu :

Pour les 6 ans et +

Un animateur présent dans l'eau pour 8 mineurs

Le nombre de mineurs présents dans l'eau ne peut excéder 40 jeunes.

Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée ou dans une zone aménagée et surveillée (plan d'eau, bord de mer), le directeur de l'accueil désigne parmi les membres de l'équipe pédagogique sur place, le responsable du groupe (le surveillant de baignade).

À ce titre, il devra :

- Signaler la présence du groupe au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade (poste de secours)
- Se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité
- Prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident
- S'assurer de la présence effective des animateurs dans l'eau et hors de l'eau.
- Avoir connaissance du niveau d'aisance des jeunes concernés en milieu aquatique et ce même pour une baignade à faible profondeur.

Les animateurs devront faire un rappel de sécurité aux mineurs. Chaque animateur doit se voir confier la responsabilité d'un nombre de jeune déterminé nominativement.

L'existence d'un service de surveillance ou de sécurité ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité propre.

Pour toutes les sorties, COMPTER REGULIEREMENT LES JEUNES !!

« Assurer la sécurité, c'est respecter la législation, mais c'est aussi faire preuve de bon sens »

A l'extérieur de l'ALSH Ados

Toujours prendre : les fiches de renseignements, le listing de présence, la trousse de secours, numéro d'urgence et portable

Ne pas oublier de laisser sur la porte du centre une fiche de déplacement précisant le lieu, les noms des jeunes, le nombre ainsi qu'un numéro de téléphone.

Les soins

Les animateurs/trices, qui soigneront les blessures des jeunes, devront être titulaire du PSC1 et marquer les soins prodigués dans un carnet d'infirmerie. Des trousse à pharmacie seront prêtes et utilisées à chaque sortie. Il est interdit de donner des médicaments sans ordonnance.

Lorsqu'un jeune ne se sent pas bien, l'installer au calme dans l'infirmerie prévu à cet effet et avertir le directeur qui décidera des mesures à prendre.

Pour tout incident et accident, les animateurs/trices devront en informer la directrice qui est aussi le responsable sanitaire.

Alarme incendie

Faire évacuer rapidement le jeune le plus loin possible de l'accueil de loisirs Ados dans le calme et compter son effectif.

Protocole attentat

- 1/ S'échapper (si c'est possible)
- 2/ Se cacher
- 3/ Alerter (obéir aux forces de l'ordre)

Cf – Protocole

V – Évaluation

L'évaluation consiste à créer des informations concrètes qui permettent d'avancer, de réguler et d'évoluer. Elle se base sur une série de critères et de facteurs observables ou quantifiables. On y mesure un écart entre un prévisionnel et un réalisé. Même si chaque projet sera évalué d'une manière différente ou par différentes personnes, l'évaluation doit être présente avant, pendant et après chaque action.

C'est pourquoi il est prévu pour chaque activité, dans chaque action et projet de mener d'une part une évaluation qualitative (plaisir des jeunes, apprentissages, retour des acteurs, pédagogie appliquée, communication, prestations extérieures, etc..) et d'autre part une évaluation quantitative (nombre de séances, nombre de jeunes inscrits, assiduité, nouveaux inscrits, communes concernées, etc..).

Enfin, une évaluation globale nommée « Bilan annuel des accueils de loisirs » synthétise ces différentes données de manière à réadapter et réguler si besoin le fonctionnement de ces accueils.